

Relevé de décision du groupe de travail « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Réunion du 04 novembre 2014 14h30 à Tulle aggro

Référent : Michel JAULIN

Participants

Présents :

- Michel JAULIN, VP Tulle aggro et élu référent du groupe de travail Pays de Tulle « TIC »
- Maxime BALLER, responsable du pôle services et développement Tulle aggro
- Bastien GORSE, conseiller communautaire Tulle aggro (Eyrein)
- Nathalie BESANCON, secrétaire générale les 7 collines
- Enora MAHE, chargée de communication Des Lendemains qui chantent
- Damien MORISOT, directeur Des Lendemains qui chantent
- Pierre ESTERLE, responsable Aménagement numérique CG 19
- Laure MARTINIE, chef de projet Leader – Tulle Agglo
- Caroline MONTEIL, chef de projets grands projets – santé – Tulle Agglo – SM du Pays de Tulle

Excusés :

- Nathalie MAURIES, responsable du développement économique Tulle aggro
- Sandrine BEAUBERT, Cyber Corrèze

Rappel de l'ordre du jour/objectifs de la rencontre

- 📌 Tour de table des participants
- 📌 Partage des orientations de la stratégie notamment en lien avec les TIC
- 📌 Focus sur le contexte national et régional en matière numérique : SDAN (schéma directeur d'aménagement numérique)
- 📌 Regards sur les outils mobilisables à court terme, particulièrement l'appel à expression des besoins, l'appel à projet tiers lieux et le programme LEADER 2014-2020
- 📌 Calendrier de travail et objectifs à atteindre d'ici fin 2015

Rappel des mesures définies par les élus pour faciliter l'accessibilité et les usages des TIC

- 📌 Accompagner la montée en débit
- 📌 Favoriser le développement des usages numériques

Synthèse des échanges

📌 Éléments de contexte :

Le SDAN, (schéma directeur d'aménagement numérique) est un document stratégique de déploiement des infrastructures numériques en région limousin prévu en plusieurs phases :

- 1) Le SDAN pilote : appel à expression de besoin en 2013 -> 18 territoires sélectionnés pour bénéficier d'un schéma d'ingénierie (dispositif d'accompagnement) permettant aux élus locaux de définir les déploiements les concernant
- 2) Les zones conventionnées dites AMII (appel à manifestation d'intérêt d'investissement) réservées à l'opérateur historique Orange. Sur le territoire du Pays de Tulle, seule Tulle aggro est concernée et dépend de l'initiative d'Orange concernant le déploiement du très haut débit et de la fibre.
- 3) Un second appel à expression de besoin lancé à partir du 3ème trimestre 2014 pour bénéficier d'un dispositif d'accompagnement

Le plan FttH (fibre optique au domicile) prévoit 815 millions d'euros pour le déploiement global en Région Limousin d'ici 2035.

Objectifs du Jalon 1 du SDAN pour le Limousin : d'ici 2020 → 100% des particuliers ayant accès au débit de 5 mb/sec dont 60% ayant accès à la fibre optique.

204 millions d'euros sont prévus pour cela.

- 📌 L'appel à expression de besoins régional tiers lieux « De nouveaux espaces au service de nouveaux usages » :

Le tiers-lieu est un terme traduit de l'anglais The Third Place. Il fait référence aux environnements sociaux se distinguant des deux principaux que sont la maison et le travail.

Objectifs :

- Cumuler différentes thématiques et activités au sein d'un même lieu de vie
- Assurer un management de la démarche et une implication collective par une animation de structure de qualité, pérenne et pluridisciplinaire,
- Favoriser les relations sociales, les échanges et le partage des bonnes pratiques
- Rechercher un maillage fonctionnel du territoire et une organisation en réseau, facilitant la mobilité, comme la mutualisation des moyens et ressources

Bénéficiaires : communes, EPCI, Pays

Calendrier : 15/12/14 date limite dépôt candidature, 15/01/15 : sélection des projets

Mise en œuvre à compter du 30/01/2015 : **assistance à maîtrise d'ouvrage financée intégralement par la région de la phase d'étude à la phase de conception.**

Date limite lancement **phase opérationnelle** 01/2016 :

-> **Financement** : maximum Leader 64% + 20% crédits région

-> **Dépenses éligibles de la phase opérationnelle** : tout investissement contribuant à la réalisation d'un projet de développement territorial des usages et services numériques matérialisé dans un programme d'actions, soutien à l'ingénierie (poste de coordinateur numérique par GAL)

- 📌 Programme LEADER 2014-2020 : une stratégie de développement et un programme d'actions doivent être définis dans le cadre de l'appel à projets Leader avant mi-décembre 2015.

➔ **Champ d'intervention : Favoriser l'attractivité du territoire en misant sur la valorisation des ressources locales et les TIC**

- 📌 Questionnements :

- *Quels sont les usages des TICs, les besoins, les perspectives de développement?*
- *Quels sont les enjeux à longs termes?*
- *Comment créer une dynamique en ce domaine ? Le rôle du Pays?*

Pistes de réflexion abordées :

- Volet infrastructures :

- Sur le territoire de Tulle : zone AMII → initiative privée d'Orange pour le déploiement
- Sur le reste du territoire du Pays de Tulle → initiative des collectivités accompagnées par le SM DORSAL

Au-delà des choix politiques qui incombent aux élus concernant les infrastructures, il y a la nécessité de réfléchir aux usages pertinents à développer et comment les prioriser.

- Volet usages numériques :

- cibles potentielles :
 - Economie : entreprises/FttH

- Formation
 - Santé
 - Tourisme
 - Collectivités territoriales et EPCI (mutualisation)
 - Loisirs
- Deux entrées :
 - Aller au devant de publics écartés/isolés, favoriser l'égalité d'accès
 - Promouvoir l'attractivité du territoire par le numérique
 - Nécessité d'un véritable accompagnement au montage de projets numériques (émergence et suivi) :
 - relai Cyber Corrèze ?
 - un animateur dédié ?
 - un tiers-lieux pour échanger ?
 - Des champs de réflexions à investir :
 - Inciter les porteurs de projets à s'intéresser au numérique et à anticiper les usages futurs (cf. leviers financier avec Leader)
 - Penser les contenus (qualité) au-delà de l'outil numérique en lui-même
 - Penser l'offre de formation autour des usages du numérique
 - Question du patrimoine à l'ère de la dématérialisation et du numérique : quelle mémoire transmettre ?

Prochaine réunion et attendus

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au **mardi 18 novembre 2014 à 10h à Tulle aggro**, rue Sylvain Combes, salle de réunion du rez-de-chaussée.

Sur la base des premiers échanges et des orientations politiques, les membres du groupe de travail sont invités à faire des propositions de pistes d'actions par le biais de contributions écrites à adresser à l'équipe technique Pays si possible en amont du prochain groupe de travail.

Les propositions de pistes d'actions sont souhaitées selon le modèle téléchargeable sur le site Internet du Pays de Tulle (<http://pays-de-tulle.jimdo.com>) afin d'en débattre en séance.

Enfin, il est proposé d'interroger les autres groupes de travail thématiques sur leur positionnement quant aux usages numériques sur le territoire.